



Programme de prévention secondaire de la lombalgie

Laetitia Legrain, Attachée
Fonds des maladies professionnelles

Bruxelles, le 22 octobre 2007

Table des matières



- **Présentation des missions du FMP**
 - Evolution
 - Stratégies actuelles
- Le programme
 - Origine - Lombalgies : constats
 - Evolution du programme
 - Qui est concerné?
 - Buts du programme
 - Notre démarche
 - Comment stimuler la participation des travailleurs?
 - Comment encourager l'employeur?
 - Comment stimuler le travail en réseau ?

Présentation



Fonds des Maladies Professionnelles
=
Institution publique de sécurité sociale

Les missions du FMP



Missions définies par les Lois coordonnées du 3 juin 1970

- ❖ Indemnisation des dommages causés par les maladies professionnelles

Deux systèmes :

- Liste des maladies professionnelles
- 'Système ouvert'

- ❖ Promotion de la prévention des maladies professionnelles

- Prévention primaire (vaccinations)
- Prévention secondaire (moyens de protection)
- Ecartement du risque professionnel

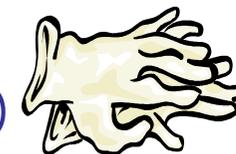


Table des matières



- Présentation des missions du FMP
 - **Evolution**
 - Stratégies actuelles
- Le programme
 - Origine - Lombalgies : constats
 - Evolution du programme
 - Qui est concerné?
 - Buts du programme
 - Notre démarche
 - Comment stimuler la participation des travailleurs?
 - Comment encourager l'employeur?
 - Comment stimuler le travail en réseau ?

Évolution



- ❖ Baisse du nombre de maladies professionnelles typiques causées par un agent spécifique

Exemple : Le plomb et le saturnisme

- ❖ Plus d'attention pour des affections aspécifiques, multicausales ou multifactorielles

Exemple : Les affections de la colonne vertébrale

Table des matières



- Présentation des missions du FMP
 - Evolution
 - **Stratégies actuelles**
- Le programme
 - Origine - Lombalgies : constats
 - Evolution du programme
 - Qui est concerné?
 - Buts du programme
 - Notre démarche
 - Comment stimuler la participation des travailleurs?
 - Comment encourager l'employeur?
 - Comment stimuler le travail en réseau ?

Stratégies actuelles



1. Indemnisation et prévention des maladies professionnelles
2. Prévention des « maladies en relation avec le travail »

(attention : n'implique pas la reconnaissance de l'existence d'une maladie professionnelle)

Le programme



Le programme de prévention de la lombalgie

Table des matières



- Présentation des missions du FIMP
 - Evolution
 - Stratégies actuelles
- **Le programme**
 - **Origine - Lombalgies : constats**
 - Evolution du programme
 - Qui est concerné?
 - Buts du programme
 - Notre démarche
 - Comment stimuler la participation des travailleurs?
 - Comment encourager l'employeur?
 - Comment stimuler le travail en réseau ?

Origine

La lombalgie : constats



- ❖ Conséquences socio-professionnelles
- ❖ Conséquences sur la vie personnelle et familiale
- ❖ Conséquences socio-économiques pour :



➤ le travailleur

➤ l'entreprise



➤ la collectivité

Origine

La lombalgie : constats (...)

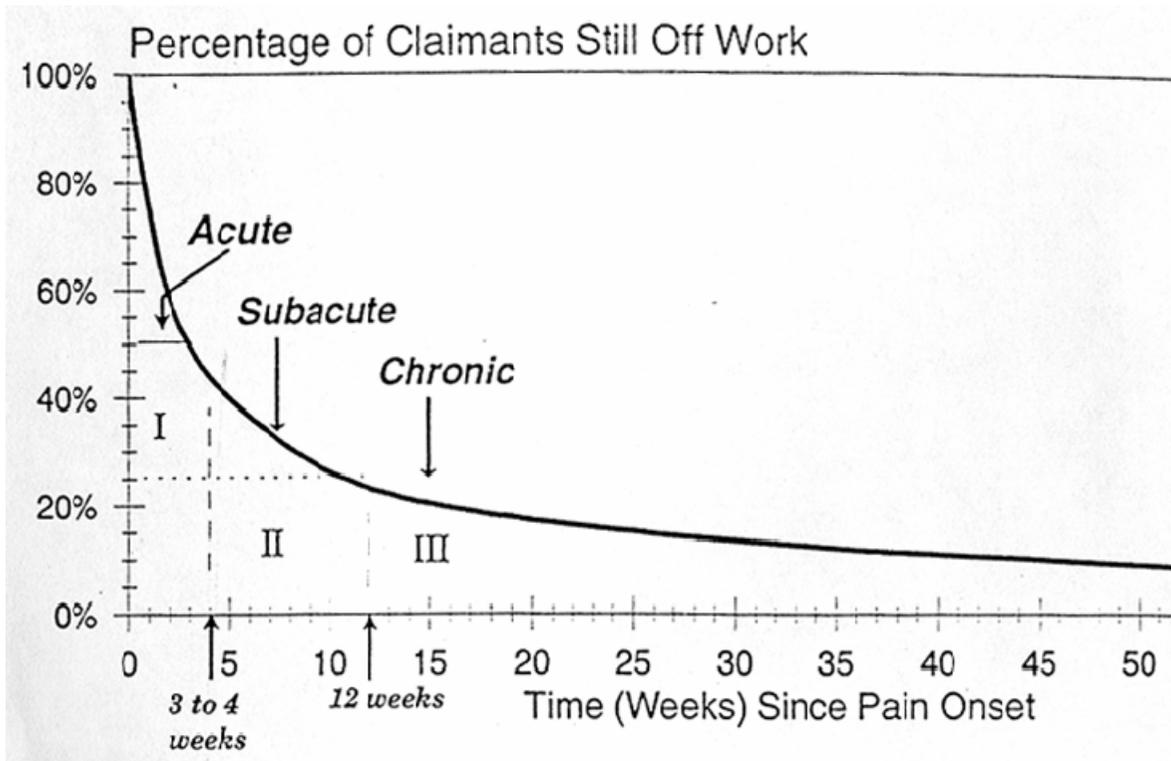


En Belgique, la lombalgie entraînerait annuellement un coût :

- ❖ direct médical de 81 à 167 millions d'€*
- ❖ indirect pour le patient et la société entre 270 millions et 1,6 milliard d'€



* Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE) "Lombalgie chronique" , 2006



Le problème majeur =
la lombalgie
chronique

- Pour 3 à 7 % de lombalgiques : arrêt de travail > 6 mois et évolution vers lombalgie chronique
- Implications :
 - 75 % du total des coûts
 - Risque de perte d'emploi
 - Souffrance, détresse et isolement

Table des matières



- Présentation des missions du FMP
 - Evolution
 - Stratégies actuelles
- **Le programme**
 - Origine - Lombalgies : constats
 - **Evolution du programme**
 - Qui est concerné?
 - Buts du programme
 - Notre démarche
 - Comment stimuler la participation des travailleurs?
 - Comment encourager l'employeur?
 - Comment stimuler le travail en réseau ?

Evolution du programme : d'abord un projet-pilote



- ❖ Au départ, s'adressait uniquement au personnel soignant du secteur des hôpitaux et maisons de repos et de soins exposé à la manutention dans le cadre des soins aux malades et grabataires



- ❖ 1^{er} élargissement : personnel travaillant dans le secteur des soins de santé et exposé au port manuel de charges



Evolution du programme : pérennisation



Arrêté Royal du 17 mai 2007



Généralisation à tous les travailleurs exposés au port manuel de charges et aux vibrations mécaniques transmises par le siège.



Table des matières



- Présentation des missions du FMP
 - Evolution
 - Stratégies actuelles
- **Le programme**
 - Origine - Lombalgies : constats
 - Evolution du programme
 - **Qui est concerné?**
 - Buts du programme
 - Notre démarche
 - Comment stimuler la participation des travailleurs?
 - Comment encourager l'employeur?
 - Comment stimuler le travail en réseau ?

Qui est concerné ?



Le travailleur (salarié ou fonctionnaire dans une APL)

- ❖ Que le médecin du travail estime exposé aux risques liés au port manuel de charges et/ou aux vibrations mécaniques transmises par le siège
- ❖ Qui est en incapacité de travail :
 - suite à des lombalgies mécaniques communes (arrêt de min. 4 semaines et max. 3 mois)
 - suite à une rechute dans une période de 12 mois (min. 1 semaine et max. 3 mois)
 - suite à opération chirurgicale de la colonne lombaire (min. 4 semaines et max. 3 mois)

Table des matières



- Présentation des missions du FMP
 - Evolution
 - Stratégies actuelles
- **Le programme**
 - Origine - Lombalgies : constats
 - Evolution du programme
 - Qui est concerné?
 - **Buts du programme**
 - Notre démarche
 - Comment stimuler la participation des travailleurs?
 - Comment encourager l'employeur?
 - Comment stimuler le travail en réseau ?

Buts du programme



- Prévenir l'aggravation de la lombalgie
- Prévenir l'évolution vers la chronicité en favorisant une reprise précoce du travail car la reprise d'une activité physique est le moyen le plus efficace de prévention
- Favoriser le retour au travail et la prévention des récurrences par une meilleure conception ergonomique du travail
- Encourager la concertation entre les médecins concernés

Table des matières



- Présentation des missions du FMP
 - Evolution
 - Stratégies actuelles
- **Le programme**
 - Origine - Lombalgies : constats
 - Evolution du programme
 - Qui est concerné?
 - Buts du programme
 - **Notre démarche**
 - Comment stimuler la participation des travailleurs?
 - Comment encourager l'employeur?
 - Comment stimuler le travail en réseau ?

Notre démarche :



- ❖ Stimuler la participation des travailleurs lombalgiques à un programme de rééducation pluridisciplinaire ambulatoire dans un centre médical de réadaptation
- ❖ Organiser la collaboration étroite entre les centres de réadaptation, les services de prévention et protection au travail et les médecins traitants (“travail en réseau”)
- ❖ Inciter l’employeur à améliorer l’ergonomie des postes de travail

Contenu d'un programme de rééducation fonctionnelle



Programme de rééducation pluridisciplinaire dans un centre de réadaptation*

- ❖ Evaluation fonctionnelle et psychosociale



- ❖ Information sur les facteurs mécaniques, émotionnels et psychologiques (kinésiophobie) entretenant la douleur



* prestation 558994 nomenclature Inami

Contenu d'un programme de rééducation fonctionnelle



Programme de rééducation pluridisciplinaire dans un centre de réadaptation*

- ❖ Formation pratique aux techniques d'épargne du dos



* prestation [558994](#) nomenclature Inami

Contenu d'un programme de rééducation fonctionnelle



Programme de rééducation pluridisciplinaire dans un centre de réadaptation*

- ❖ Revalidation individualisée et amélioration de la condition physique



* prestation [558994](#) nomenclature Inami

Table des matières



- Présentation des missions du FMP
 - Evolution
 - Stratégies actuelles
- **Le programme**
 - Origine - Lombalgies : constats
 - Evolution du programme
 - Qui est concerné?
 - Buts du programme
 - Notre démarche
 - **Comment stimuler la participation des travailleurs ?**
 - Comment encourager l'employeur?
 - Comment stimuler le travail en réseau ?

Stimuler la participation des travailleurs - Comment ?



- Participation gratuite aux séances de rééducation (remboursement du ticket modérateur)
- Intervention frais de déplacement (max 1000 Km)
- Prise en compte systématique des conditions réelles de travail
- Possibilité d'intervention ergonomique au poste de travail et donc, amélioration attendue des conditions de travail

Table des matières



- Présentation des missions du FMP
 - Evolution
 - Stratégies actuelles
- **Le programme**
 - Origine - Lombalgies : constats
 - Evolution du programme
 - Qui est concerné?
 - Buts du programme
 - Notre démarche
 - Comment stimuler la participation des travailleurs ?
 - **Comment encourager l'employeur?**
 - Comment stimuler le travail en réseau ?

Encourager l'employeur Comment ?



Intervention financière (350 € max. par travailleur inclus dans le programme) pour l'employeur qui :

- effectue une analyse ergonomique du poste de travail du travailleur inclus dans le programme

et/ou qui

- forme le travailleur concerné via l'ergonome du SEPP/SIPP aux techniques adéquates pour prévenir les douleurs lombaires à son poste de travail

Table des matières



- Présentation des missions du FMP
 - Evolution
 - Stratégies actuelles
- **Le programme**
 - Origine - Lombalgies : constats
 - Evolution du programme
 - Qui est concerné?
 - Buts du programme
 - Notre démarche
 - Comment stimuler la participation des travailleurs ?
 - Comment encourager l'employeur?
 - **Comment stimuler le travail en réseau ?**

Stimuler le travail en réseau Comment ?



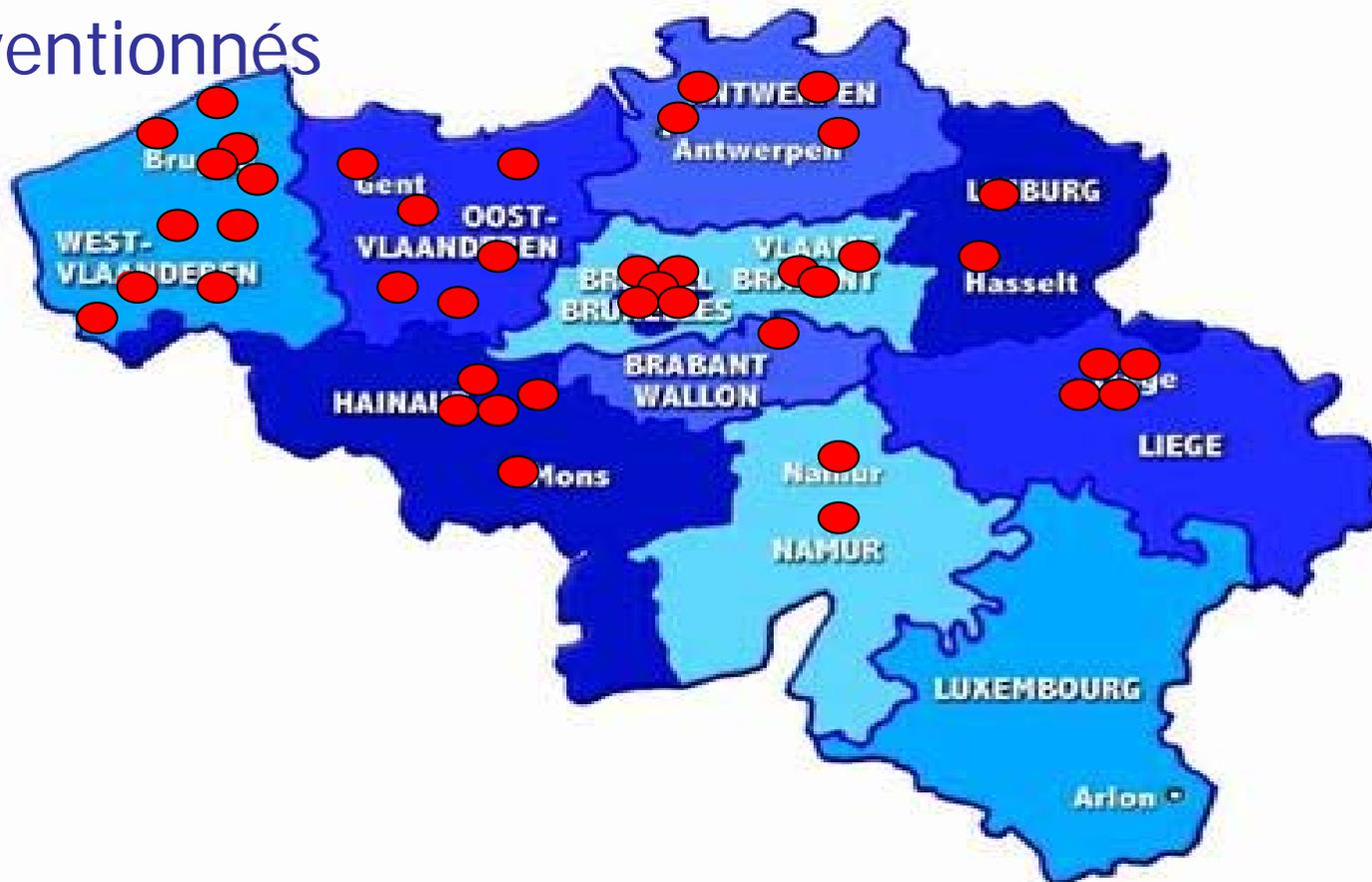
1. Conventions entre des centres de réadaptation motivés (actuellement 47 conventions signées) et le FMP
 - a. Organisation des séances de rééducation pluridisciplinaire dans des tranches horaires qui permettent le retour au travail
 - b. prises de contact avec le médecin du travail
 - c. concertation multidisciplinaire si reprise du travail
 - d. bilan d'évaluation en fin de traitement à adresser au médecin du travail.



Stimuler le travail en réseau Comment ?



Répartition géographique des centres conventionnés



Stimuler le travail en réseau Comment ?



2. Protocole de collaboration avec SEPP intéressés par notre programme → prévoit contacts avec médecin traitant et employeur.



Stimuler le travail en réseau

Conclusion



L'incitation permanente au "travail en réseau" est l'aspect le plus novateur et original du programme .

Néanmoins, il implique un changement de "culture" et un investissement en temps pour les acteurs concernés

Ce processus est long,
difficile
mais prometteur

www.fmp-fbz.fgov.be



Contacts



Pour contacter le FMP

- ❖ Tél : 02/226.62.11
- ❖ Fax : 02/226.68.05

Infos et News sur notre site :
www.fmp-fbz.fgov.be



merci de votre attention